



## HONORAIRES AGENCE

### LA VENTE

#### ⇒ Immeubles à usage d'habitation ou personnel

Appartements – Villas – Propriétés – Cession de parts dans les sociétés Immobilières – Viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble). du prix de vente (honoraires inclus)

#### ⇒ Fonds de commerces **0,75%HT** soit 9 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

Prix de vente jusqu'à 40 000 € C.C.	<b>3 333,33 € HT</b>	4 000 € TTC Forfaitaire
Prix de vente de 40 001 € à 77 000 € C.C.	<b>4 166,66 € HT</b>	5 000 € TTC Forfaitaire
Prix de vente supérieur à 77 000 € C.C.	<b>5,434 % HT</b>	6,52 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

#### ⇒ Immeubles à usage commercial ou industriel **7,5%HT** soit 9 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

#### ⇒ Terrains **7,5%HT** soit 9 % TTC

### LA LOCATION

#### ☞ Locaux à usage d'habitation (vide et meublé)

Honoraires locataires :  Zone « tendue »

Montants maximum ne pouvant être inférieurs aux honoraires facturés au propriétaire.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

**Honoraires propriétaires** : Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

Honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	8,34 % du loyer annuel, soit un mois de loyer hors charges, avec un minima de 13 €/m <sup>2</sup>
--	---

☞ **Locaux à usage professionnel** : 10 % sur la première période triennale sur les loyers hors taxes cumulés.

### LA GESTION

Nous vous proposons 3 forfaits : (selon TVA actuelle)

☞ <b>Service INITIAL</b>	<b>6,5 % HT soit 7,8 % TTC</b>
☞ <b>Service CONFORT</b>	<b>7,5 % HT soit 9 % TTC</b>
☞ <b>Service STANDARD</b>	<b>8,5 % HT soit 10,20 % TTC</b>